



EXTRAIT DE PÉTITION

(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 3 589 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE 2010 a été désignée comme Année internationale de la biodiversité par l'Organisation des Nations Unies;

CONSIDÉRANT QUE les milieux marins occupent une place privilégiée au Québec avec plus de 13 000 kilomètres de côtes, des écosystèmes riches et diversifiés ainsi qu'un estuaire unique au monde, le Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée nationale du Québec reconnaissait, le 23 mars 2010, le fleuve Saint-Laurent comme patrimoine national, notamment un patrimoine national à protéger;

CONSIDÉRANT QUE moins de 1 % du milieu marin québécois est actuellement protégé adéquatement et que le Québec n'a présentement aucune stratégie propre au milieu marin pour pallier à ce manque;

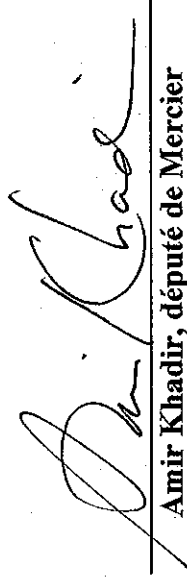
CONSIDÉRANT QUE de nombreuses menaces pèsent sur les écosystèmes marins du Québec, auxquelles s'ajoutent maintenant les changements climatiques ainsi que l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures;

CONSIDÉRANT ENFIN QUE le gouvernement du Québec a une responsabilité envers les Québécois et Québécoises ainsi que sur le plan national et international de protéger ses écosystèmes marins, y compris envers l'engagement du Canada de créer un réseau d'aires marines protégées d'ici 2012;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

C'est pourquoi les soussignés, citoyens et citoyennes du Québec, demandent à l'Assemblée nationale d'exiger du gouvernement du Québec de se doter d'une stratégie sur les aires protégées propre au milieu marin et de collaborer avec le gouvernement du Canada, le cas échéant, afin de procéder rapidement à la création d'aires marines protégées.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.


Amir Khadir, député de Mercier

21 sept. 2010
Date